



xavier.rondot@worldonline.fr

Contribution de Xavier RONDOT, GAELA (Groupement d'Analyses et d'Études de Loire-Atlantique)



Libres propos... au sujet du Débat Public sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a publié, le 30 août 2018, un compte rendu sur le débat public qui s'est déroulé sur le plan national du 19 mars au 30 juin 2018. Ce "débat" concernait la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

On peut rappeler que cette PPE est l'outil de pilotage de la politique énergétique de la France qui s'est dotée d'une "Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte".

Ainsi, la PPE trace les lignes de conduite pour atteindre les objectifs de la loi. Cette programmation, révisable régulièrement, couvre deux périodes successives de 5 ans. Par exception, la première PPE, publiée en octobre 2016, couvrait une période de trois ans : 2016-2018 et une période de 5 ans : 2019-2023.

La révision qui a fait l'objet du "débat" doit couvrir les périodes : 2019-2023 et 2024-2028. Pour mémoire, la première PPE "éditée" en fin 2016, prévoyait pour la France en 2023 :

- Une baisse de 22 % de la consommation d'énergie
- Une baisse de 23 % de la consommation des produits pétroliers
- Une augmentation de 11 à 13 GW des installations photovoltaïques.

Ces objectifs permettaient :

- La création de 280 000 emplois en 2030
- Une hausse du revenu disponible brut des ménages de 13 milliards d'Euros en 2018 et 32 milliards d'Euros en 2023.

Contexte du Débat de 2018 :

Les informations et les débats ont été organisés de la manière suivante :

- Des "Ateliers d'information et de controverse" : 12 ateliers filmés, où des experts ont pu échanger sur des thématiques proposées, se sont déroulés du 26 mars 2018 au 17 mai 2018
- L'ensemble des films étaient à disposition du public sur le site de la CNDP
- Des rencontres locales : celles-ci furent organisées par les collectivités sur l'ensemble du territoire. 86 réunions eurent lieu, avec 500 intervenants et 8000 participants

- Débats sur le site de la CNDP. De très nombreuses visites furent effectuées sur ce site avec de nombreuses questions posées
- Questionnaire : 11 150 furent remplis. 71,4 % furent issus de réponses d'hommes, 52,1 % entre 26 et 50 ans. La moitié dit avoir entendu parler de la PPE, avant ce débat. 56,3 % ont le statut de cadre
- Le "G400 Energie" : réunion de 400 participants choisis au hasard, pour une rencontre à Paris. Un vote fut organisé en fin de rencontre
- Les "Cahiers d'Acteurs" : 193 Cahiers d'Acteurs furent enregistrés. On peut noter que 45 étaient issus d'associations, 105 d'acteurs économiques du secteur de l'énergie, 22 des syndicats, 2 d'organisations politiques et 3 de collectivités territoriales.

Notre association GAELA (Groupe d'Analyses et d'Etudes de Loire Atlantique) a pu rédiger et faire enregistrer par la CNDP trois Cahiers d'Acteurs.

Le premier (n° 60) concernait la remise en cause d'arrêt des centrales au charbon du Havre et de Cordemais, tout récemment modernisées ; le second (n°103), intitulé "L'électricité, vecteur de solidarité", pointait le lien très fort entre prix de l'électricité et précarité. De ce constat, le document montrait la nécessité de diminuer les prix de cette énergie. Le troisième "Cahier d'Acteur" (n°128) ciblait le développement des voitures électriques et la problématique du rechargement de ces véhicules vis à vis du développement de la production d'électricité et des structures des réseaux de distribution.

Aucun des trois Cahiers d'Acteur n'a fait l'objet de commentaires, que ce soit de la part des lecteurs éventuels ou de la CNDP.

Assez naïvement, nous pensions que ces contributions, compte tenu de l'exigence demandée pour leur présentation et de l'investissement intellectuel qu'elles représentent, auraient droit à une réponse ou un avis... Ce ne fut pas le cas.

Ainsi, il est assez frustrant de n'avoir aucune contradiction ou commentaire sur ces trois documents. Comme beaucoup d'autres rédacteurs de Cahiers d'Acteurs, nous avons pu nous exprimer très librement, mais aucune confrontation ni débat n'a pu exister dans ce type d'organisation.

La question de fond : comment être véritablement "acteur" dans ce genre de débat ?

Il n'est jamais très bon, dans une démarche dite démocratique, de garder une grande frustration, considérant qu'il n'y a eu aucune écoute, puisqu'aucun avis n'est donné en retour d'une expression.

Ce "grand débat" a fait l'objet, de la part de la CNDP, d'un compte rendu circonstancié (document de 202 pages), en date du 30 août 2018.

Je me permets de retenir quelques phrases de ce document qui peuvent éclairer un véritable malaise vécu par certains qui ont voulu s'impliquer.

En page 82, sous le titre : "Des politiques publiques peu lisibles et jugées peu cohérentes" : l'absence de lisibilité et de cohérence des politiques publiques est revenue comme une constante dans presque toutes les réunions publiques ; elle fait aussi l'objet d'un nombre significatif de questions ou d'avis. Les réponses au questionnaire du débat sur ce point sont sans appel.

Ainsi, sur la population répondant au questionnaire, 78 % estiment que les politiques publiques sur l'énergie sont incohérentes. De plus, 71 % de cette même population jugent ces mêmes politiques incompréhensibles !

Sur la population du "G400", pourtant bien informée au cours de la journée parisienne, 64 % de celle-ci trouvent les politiques publiques sur l'énergie incohérentes et 61 % les trouvent incompréhensibles !

En page 88, sous le titre II : "Une offensive forte pour remettre en cause la Loi elle-même, ainsi que ceux qui l'incarnent ou la pilotent", on note la phrase suivante : tout au long du débat, de nombreuses voix se sont élevées pour discuter le bien-fondé de la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte, même si le débat public ne portait pas sur la Loi, mais uniquement sur la PPE. Le point le plus souvent mis en avant est que l'électricité est produite en France à plus de 70 % par le nucléaire, source décarbonée et donc très peu émettrice de GES. Pourquoi, disent les détracteurs de la Loi vouloir réduire un mode de production qui nous garantit déjà les objectifs souhaités de décarbonation ? Bien d'autres acteurs du débat, scientifiques pour la plupart ont avancé les mêmes arguments. Des critiques plus virulentes ont été parfois portées contre la Loi, faisant souvent état de

choix politiques, sans lien avec les réalités énergétiques et méconnaissant le système énergétique français. Des positions semblables se retrouvent également chez de nombreux scientifiques, à commencer par l'Académie des Sciences, très souvent citée dans les contributions de ceux qui remettent en cause la Loi de Transition Énergétique.

Malgré ces remarques de fond, la CNDP, dans le Chapitre III, a recadré le sujet, en admettant que le public s'est montré attaché au maintien du compromis représenté par la "Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte". Le document se termine, en guise de conclusion, par 35 recommandations pour la rédaction du prochain document sur la PPE.

Cependant, on devrait toujours se souvenir que "la réalité est supérieure à l'idée".

Pour conclure définitivement le sujet, le président Macron s'est exprimé longuement à la télévision, le 27 novembre 2018, pour donner les grandes orientations à inscrire dans la nouvelle PPE :

- Un million de chaudières au fioul à remplacer
- 6 millions de bénéficiaires du chèque énergie
- En 2030, - 40 % de consommation énergétique, par rapport à 2012
- Diviser par deux la consommation d'énergie en 2050
- Stabiliser la consommation d'électricité en 2030 et légère augmentation en 2030-2050
- 50 % de nucléaire dans la production d'électricité en 2035
- 50 % de renouvelable dans la production d'électricité en 2035
- Ces deux derniers points entraînent le triplement de la puissance installée d'éoliennes terrestres et cinq fois plus de surfaces utilisées par les cellules photovoltaïques, à l'horizon 2035.

Pour arriver à ces décisions gouvernementales, était-il besoin de grand débat ? Toutes ces orientations sont celles de la Loi de Transition Énergétique ! Aucune inflexion n'est donnée, malgré toutes les remarques émises lors du "débat", au contraire c'est une progression accélérée du développement des ENR (éoliennes et photovoltaïques) qui est décidée.

On peut remarquer que l'ensemble de ces équipements est fabriqué hors France (Chine, Allemagne, Danemark...). Seuls les terrains et les millions de tonnes de béton seront français. Seule la réduction du nucléaire est retardée, par nécessité de la réalité. Devant ces réalités politiques, est-il encore besoin de débattre ? Dans une telle démarche centralisée, comment faire "respirer" les citoyens ?

La CNDP l'avait bien noté, un grand débat démocratique ouvert à tous ne peut être efficace qu'en ayant, en amont du débat, une règle du jeu très précise :

- Cadrage du ou des sujets du débat
- Statuts des contributions des acteurs : De quelle manière ces avis seront pris en compte dans les décisions ?

On peut retenir qu'un vrai débat ne peut exister que dans un climat de confiance et d'écoute de l'autre. Est-ce possible aujourd'hui, dans la vie politique de notre pays, et sur des sujets aussi complexes que l'énergie ?

La vie politique continue et les "gilets jaunes ont fleuri sur les ronds-points" ! Le Président de la République a lancé un "Grand Débat National" en début d'année qui se déroulera jusqu'au 15 mars. Après le retrait de la Présidente de la CNDP, un collège de 5 "garants" a été désigné par le gouvernement pour veiller au déroulement du débat.

On peut espérer que l'expérience difficile du débat sur la PPE serve d'exemple : qu'enfin une véritable "respiration du peuple" puisse s'effectuer et que les politiques d'aujourd'hui soient à l'écoute. Ce sont les vœux que j'ose émettre en ce début d'année 2019.